

Plan Canicule 2022

Comme chaque année depuis la loi du 30 juin 2004 qui institue un dispositif de veille et d'alerte en cas de risques climatiques, un Plan Canicule est mis en place du 15 juin au 15 septembre 2022

Une attention particulière est portée aux personnes fragilisées vivant à domicile : les personnes de plus de 65 ans, les personnes invalides de plus de 60 ans, et les personnes de moins de 60 ans en situation de handicap, ainsi que les personnes vulnérables.

La Clé des Aînés, service d'accueil de la Ville de Mulhouse à destination des seniors, tient un registre municipal confidentiel mis à disposition des personnes vulnérables souhaitant être contactées en cas de déclenchement du plan canicule. Il est également possible de signaler une situation complexe en contactant le service qui prendra alors attache avec la personne.

En cas de déclenchement du niveau 3 « vigilance orange » du plan canicule, les bénévoles du réseau Amaelles (anciennement APA) et des volontaires de la Ville de Mulhouse sont chargés d'appeler les personnes figurant sur la liste pour prendre de leurs nouvelles et leur rappeler les précautions d'usages. Si une personne ne répond pas, la Ville de Mulhouse prend le relais et peut éventuellement déclencher une intervention des services d'urgence.

Rappel :

- **Niveau 1, vigilance verte** : jusqu'au 15 septembre, mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.
- **Niveau 2, vigilance jaune** : avertissement chaleur, la préfecture renforce les mesures de communication et la Ville se prépare pour un éventuel niveau 3. Il est recommandé aux populations d'être attentives et de ne pas pratiquer d'activités physiques de manière trop intensive.
- **Niveau 3, vigilance orange** : alerte canicule – déclenchée par le préfet. Pour que le plan Canicule se déclenche, il faut que sur trois jours, les températures minimales (la nuit) atteignent 19° et les températures maximales 35°. D'autres facteurs peuvent être pris en compte pour le plan Canicule : écarts aux seuils de température, humidité de l'air et ozone. Les établissements de santé mettent en place leurs protocoles.
- **Niveau 4, vigilance rouge** : mobilisation maximale – déclenchée par le Premier ministre. Implication de l'ensemble des services dans la mise en œuvre de protection générale des populations.

Des mesures de protection simples pour moins souffrir de la chaleur

En cas de forte chaleur, il est recommandé de boire beaucoup d'eau, de manger, de mouiller son corps et de se ventiler. Pour garder la fraîcheur chez soi, il est conseillé de garder ses volets fermés. Il faut éviter l'alcool et les efforts physiques. Enfin, il ne faut pas hésiter à donner des nouvelles à ses proches régulièrement et à contacter un médecin en cas de faiblesse ou de malaise.

[Pour s'inscrire ou signaler une situation complexe :](#)

La Clé des Aînés - 41 avenue Kennedy - Mulhouse - 03 89 33 79 29.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h. **Fermé le mercredi.**

Info Canicule au 0 800 06 66 66.

CONTACT PRESSE

Nina OUMEDJKANE

Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46

nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr